



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

30 JUIN 2025

SA au capital de 1 202 630,90 euros

Siège social : 180 avenue de l'Europe
38330 Montbonnot-Saint-Martin



Sommaire

Sommaire	2
I. RAPPORT D'ACTIVITÉ	3
1. Événements significatifs sur le semestre écoulé.....	3
2. Perspectives 2025.....	5
3. Analyse des résultats	7
II. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SEMESTRIELS DU 30 JUIN 2025.....	10
1. Bilan consolidé.....	11
2. Compte de résultat consolidé.....	12
3. Tableau des flux de trésorerie consolidé.....	13
4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	14
III. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS DU 30 JUIN 2025	15
1. Informations générales.....	16
2. Continuité d'exploitation	19
3. Variations de périmètre	20
4. Méthodes comptables	21
5. Notes sur le bilan consolidé	33
6. Notes sur le compte de résultat consolidé	41



I. RAPPORT D'ACTIVITÉ

1. Événements significatifs sur le semestre écoulé

1.1 Cession d'actifs non stratégiques

Le 6 février 2025, la société a finalisé avec DataCore Software (États-Unis) la cession de l'ensemble des actifs liés aux filiales britanniques ARCAPIX, acquises en avril 2022, incluant :

- La propriété intellectuelle ;
- Les contrats clients en cours.

Les modalités financières de la cession sont les suivantes :

- 12,5 M\$: paiement immédiat à la date de réalisation ;
- 2,5 M\$: contrat de prestations de services à exécuter et facturer en 2025 ;
- Jusqu'à 5 M\$: complément de prix, conditionné à la performance commerciale 2025 (Ngenea), payable au 1er semestre 2026.

Au 31 mars 2025, la somme de 12,5 M\$ avait été versée, et une première facture de 1 M€ a été émise au titre des prestations.

1.2 Remboursement du RCF auprès de la BNP

Le remboursement intégral du RCF (3 M€) a été effectué à cette même date, grâce aux fonds issus de la cession mentionnée au point 1.1 dessus.

1.3 Renégociations de dettes avec ses partenaire stratégiques

Les dettes fournisseurs s'élevaient à 20 261 K€ au 31 décembre 2024, dont 16 M€ font l'objet d'un étalement à la suite des négociations menées par la Société avec ses fournisseurs et partenaires stratégiques. La dernière échéance doit intervenir en avril 2027.

Au 30 juin 2025 le montant total des dettes comprises dans ce plan d'étalement est de 13 M€, dont 8 M€ sont dues à moins d'un an.



1.4 Nouveaux contrats stratégiques

Le 22 mai 2025 : signature d'un contrat de licence de propriété intellectuelle non exclusif avec la Société OpenChip, pour un montant total de 4 M€, dont 2 M€ encaissés immédiatement.

Le 9 juillet 2025 : signature d'un contrat de prestations de services de 10 M€ sur 12 mois, incluant le développement d'un DPU de nouvelle génération pour les systèmes de calcul haute performance et les « Gigafactory » d'IA ; et une délégation de 48 collaborateurs pour contribuer aux volets logiciel open source du projet.



2. Perspectives 2025

Pour 2025, la société entend à la fois augmenter significativement son activité commerciale et continuer à investir dans le développement de ses prochaines solutions.

Pour 2025, les objectifs de la société s'articulent autour des axes principaux suivants :

- **Continuer à croître fortement son activité commerciale en particulier sur le marché du stockage rapide**

Les besoins en solutions de stockage et de traitement de données toujours plus performantes, intelligentes et efficaces énergétiquement n'ont jamais été aussi forts. Kalray continuera à se positionner comme un leader sur ce marché, en offrant un portefeuille de solutions innovantes, cohérentes et complémentaires, matérielle à forte valeur ajoutée.

- **Mettre en place des contrats stratégiques avec des gros acteurs du domaine, en particulier sur le marché Edge Computing**

La technologie de Kalray va être au cœur de nouveaux usages dans les industries de demain. Kalray entend continuer à travailler étroitement avec des leaders de l'industrie, que ça soit dans le monde du stockage mais aussi plus généralement sur le marché en fort essor dit du « Edge Computing », tout particulièrement sur les marchés des « Smart Vision » et de l'Intelligence Artificielle ainsi que les Telecoms (5G) et le domaine aérospatial. Kalray a déjà signé un contrat cadre avec un gros acteur américain du domaine et entend poursuivre activement son activité.

- **Structurer la société pour continuer à supporter une croissance forte au niveau mondial tout en se dirigeant vers la rentabilité**

Kalray poursuit sa politique de recrutement afin de structurer la société pour les nouvelles phases à venir. Ces recrutements se feront essentiellement au niveau des forces de ventes et de support mais aussi au



niveau de l'équipe de management. Kalray entend structurer une équipe de management capable de porter les ambitions de croissance et de rentabilité de la société.

- **Continuer à investir dans ses produits**

Kalray continuera à investir dans ses produits afin de conserver et accroître son avance technologique. En particulier, les équipes de Kalray continueront le développement de la prochaine génération des processeurs de Kalray, Dolomites.

- **Coopération industrielle autour des grands enjeux de l'intelligence artificielle**

Kalray a signé en mai dernier un premier contrat de licence de propriété intellectuelle non exclusif, donnant à OPENCHIP un droit d'usage sur certaines technologies nécessaires au développement conjoint d'un processeur DPU de nouvelle génération, destiné aux applications en intelligence artificielle. Ce contrat représentait d'ores et déjà un montant de 4 M€.

Le 9 juillet 2025 Kalray a annoncé avoir signé le deuxième volet qui porte sur un contrat de prestation de services d'un montant global de 10 M€, dont l'objectif est de développer une version du DPU de Kalray visant tout particulièrement les prochains systèmes de calcul à haute performance et les Gigafactories d'intelligence artificielle. Ce contrat est accompagné d'un transfert temporaire de l'activité liée au développement logiciel du DPU, activité incluant une équipe d'une cinquantaine de collaborateurs, sous la forme d'une location-gérance. Cette activité transférée a en particulier pour vocation de couvrir le développement de parties logicielles ouvertes (open source) dans le cadre des architectures ouvertes RISC-V. Elle permettra à Kalray de réduire ses OPEX sur les douze prochains mois.

Kalray continue par ailleurs son développement, en matière de coopération industrielle, et est en phase de négociations avec d'autres acteurs majeurs européens.

- **Projets collaboratifs**

Les projets collaboratifs qui ont démarré les années précédentes (5G OPERA, CARAIBE, EPI SGA2, PIRANA et RENESENS) se poursuivent selon le planning prévu.



3. Analyse des résultats

3.1 Chiffres clés du 1^{er} semestre 2025

K€ (consolidated data)	30/06/24	30/06/25
Chiffre d'affaires	10 933	7 897
Subventions	1 446	1 763
Production immobilisée (R&D)	7 317	4 829
Autres produits	374	0
Produits d'exploitation	20 069	14 489
Achats et variation de stocks	(4 984)	(1 042)
Charges d'exploitation	(19 920)	(13 195)
<i>Dont charges de personnel</i>	(12 942)	(9 386)
<i>Dont autres charges externes</i>	(6 978)	(3 809)
EBITDA	(4 836)	253
Dotations aux amortissements et provisions	(8 948)	(7 308)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(13 784)	(7 054)
Credit d'impôt Recherche	2 678	3 122
RESULTAT D'EXPLOITATION retraité avec CIR	(11 106)	(3 933)
Résultat Financier	(361)	69
Résultat exceptionnel	92	1 749
RESULTAT NET	(11 375)	(2 115)

La société considère que le résultat d'exploitation retraité, à savoir résultat d'exploitation + CIR, est un indicateur alternatif de performance pertinent.

La société indique également l'EBITDA (résultat avant charges financières, impôts et dotations aux amortissements).

3.2 Produits

Chiffre d'affaires

Il se compose de la vente de matériel (processeurs, cartes et serveurs) et de la vente de licences software, services et support.

Il a été réalisé principalement en Europe et aux Etats-Unis.



Subventions

Les subventions **reconnues en produits** sur le premier semestre 2025 pour 1 713 K€ (1 413 K€ au 1^{er} semestre 2024) concernent principalement les projets liés au développement du processeur Coolidge.

Le montant des **subventions encaissées** au premier semestre 2025 est de 262 K€ (1 643 K€ au 1^{er} semestre 2024). Il s'agit principalement de versements pour le projet en cours EPI SGA2.

Production immobilisée

Le montant activé au titre des frais de développement sur le 1^{er} semestre 2025 s'élève à 4 829 K€. Il concerne essentiellement les développements de la prochaine génération de processeurs Dolomites™.

3.3 Charges

- **Les charges de personnel** sont en baisse de 3 557 K€ par rapport au 1^{er} semestre 2024. L'effectif salarié s'établit à 128 à fin juin 2025, soit une baisse de 44% par rapport au 30 juin 2024 : 230 salariés.

France : 123

Roumanie : 5

- **Les charges d'exploitation** (autres achats et charges externes, impôts et taxes et autres charges) sont en baisse de 3 169 K€ par rapport au 1^{er} semestre 2025.

3.4 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'établit à – 7 054 K€ au 30 juin 2025, contre – 13 784 K€ au 30 juin 2024, soit une amélioration de – 6 729 K€.

Le résultat d'exploitation retraité, à savoir le résultat d'exploitation auquel s'ajoute le Crédit Impôt Recherche, s'établit à – 3 933 K€ au 1^{er} semestre 2025, contre – 11 106 K€ au 1^{er} semestre 2024.

3.5 Résultat financier

Le résultat financier du 1^{er} semestre 2025 est de 69 K€ contre - 361 K€ au 1^{er} semestre 2024.



3.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel du 1er semestre 2025 est de 1 749 K€ contre 92 K€ au 1er semestre 2024 et correspond essentiellement à la cession des actifs à DataCore, cf. 1. Événements significatifs sur le semestre écoulé.



II. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS SEMESTRIELS DU 30 JUN 2025



1. Bilan consolidé

BILAN ACTIF CONSOLIDE

Comptes consolidés

	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	<u>5.1</u>	43 585	57 545
<i>Ecart d'acquisition</i>		0	764
Immobilisations corporelles	<u>5.2</u>	3 650	4 731
Immobilisations financières		590	607
Titres mis en équivalence			
Actif immobilisé		47 825	62 883
Stocks et en-cours		3 222	3 940
Créances clients et comptes rattachés	<u>5.3</u>	2 804	7 532
Autres créances et comptes de régularisation	<u>5.3</u>	10 704	12 085
Trésorerie		2 285	1 697
Actif Circulant		19 015	25 255
TOTAL ACTIF		66 839	88 139

BILAN PASSIF CONSOLIDE

Comptes consolidés

	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Capital social	<u>5.4</u>	1 203	1 078
Primes d'émission, de fusion, d'apport		47 207	46 712
Réserves et Résultat consolidé		-23 462	-20 461
Autres	<u>5.5</u>	8 288	7 306
Capitaux propres - Part du groupe		33 236	34 634
Intérêts minoritaires			
Autres fonds propres	<u>5.6</u>	4 432	4 432
Provisions pour risques et charges		157	4 445
Emprunts et dettes financières par nature	<u>5.7</u>	4 827	8 544
Fournisseurs et comptes rattachés	<u>5.8</u>	18 462	27 556
Autres dettes et comptes de régularisation	<u>5.8</u>	5 726	8 527
Dettes		29 015	44 627
TOTAL PASSIF		66 839	88 139



2. Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Comptes consolidés

	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Chiffre d'affaires	6.1	7 897	10 933
Autres produits	6.3	6 592	9 009
Reprises amortissements exploitation			
Reprises provisions exploitation		46	730
Compte de liaison exploitation		0	0
Autres Produits d'Exploitation		6 639	9 740
Achats et variation de stocks		1 042	4 984
Autres achats et charges externes	6.4	3 595	7 137
Impôts et taxes		122	126
Charges de personnel	6.5	9 386	12 942
Dotations aux amortissements exploitation		6 519	8 561
Dotations aux provisions exploitation		24	767
Autres charges d'exploitation		92	93
Charges d'Exploitation		20 780	34 610
Résultat d'Exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-6 244	-13 938
Dotations aux amortissements des écarts d'acq.			
Résultat d'Exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-6 244	-13 938
Produits Financiers		1 138	70
Charges Financières		1 069	430
Résultat Financier	6.6	69	-361
Résultat courant avant impôt		-6 175	-14 298
Résultat exceptionnel	6.7	939	92
Impôts dus sur les bénéfices et assimilés	6.8	-2 696	-2 712
Impôts différés		-426	-389
Résultat Net des Entreprises Intégrées		-2 115	-11 105
Quote-part résultats des mises en équivalence			
Résultat Net de l'Ensemble Consolidé		-2 115	-11 105
Résultat Net part du groupe		-2 115	-11 105
Résultat hors groupe			



3. Tableau des flux de trésorerie consolidé

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Comptes consolidés

	30/06/2025	30/06/2024
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat Net des Entreprises Intégrées	-2 115	-11 105
Reprises des Amortissements et provisions	-4 267	-836
Dotations aux Amortissements et provisions	6 786	9 328
Plus et moins values de cession	-1 872	0
Elim. des éléments sans incidence sur la tréso.	-5	-656
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-1 472	-3 270
Variation des frais financiers	0	0
Variation nette exploitation	-7 533	4 374
Variation nette hors exploitation	734	-2 943
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-6 799	1 432
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-8 271	-1 838
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaiss / acquisition immos incorporelles	-5 726	-16 757
Décaiss / acquisition immos corporelles	-247	-821
Encaiss / cession d'immos corp et incorp	15 139	0
Variation du BFR fournisseur d'immobilisation	353	4 334
Subventions d'investissement encaissées	2 461	1 643
Décaiss / acquisition immos financières	-3	-123
Encaiss / cession immos financières	10	0
Trésor.nette /acquisitions & cessions de filiales	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'inv.	11 987	-11 724
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	0	0
Dividendes versés aux minoritaires	0	0
Variation des autres fonds propres	0	175
Encaissements provenant d'emprunts	0	3 000
Remboursement d'emprunts	-3 120	-619
Titres d'autocontrôle	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de fi.	-3 120	2 556
Effet change sur trésorerie et capital	-26	140
VARIATION DE TRESORERIE CASH	570	-10 867
TRESORERIE A L'OUVERTURE	1 697	13 209
TRESORERIE A LA CLOTURE	2 267	2 342
VARIATION DE TRESORERIE CASH	570	-10 867



4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

VARIATION CONSOLIDÉE DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Résultat Net part du groupe	Réserves	Subventions d'investissement	Réserves de conversion	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE
Solde Trimestre 4 2023	8 526	41 296		-5 952	6 155	-315	49 710
Décalage ouverture clôture	0	0		319	0	0	319
Mouvements de périmètre	0	0		0	0	0	0
Mouvements sur le capital	-8 180	0		8 180	0	0	0
Résultat Net part du groupe			-23 266				-23 266
Dividendes (-)							
Dividendes versés par ME							
Subventions d'investissement	0	0		0	1 151	0	1 151
Provisions réglementées							
Stock option				-134			-134
Variations en KP	0	0		0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0		0	0	690	690
Autres mouvements	732	5 416		16			6 164
Solde Trimestre 4 2024	1 078	46 712	-23 266	2 430	7 306	375	34 634
Décalage ouverture clôture				-475		0	-475
Mouvements de périmètre	0	0		0	0	0	0
Mouvements sur le capital	125	495		-4	0	0	616
Résultat Net part du groupe			-2 115				-2 115
Dividendes (-)							
Dividendes versés par ME							
Subventions d'investissement	0	0		0	982	0	982
Provisions réglementées							
Stock option				-10			-10
Variations en KP	0	0		0	0	0	0
Ecart de conversion	0	0		0	0	-397	-397
Autres mouvements							
Solde Trimestre 2 2025	1 203	47 207	-2 115	-21 326	8 288	-21	33 236



III. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS DU 30 JUIN 2025

Les informations communiquées en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels résumés de la Société au 30 juin 2025 arrêtés par le Directoire en date du 19 septembre 2025.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.



1. Informations générales

1.1. Description de l'activité

Les présents états financiers consolidés comprennent KALRAY SA, sa filiale américaine KALRAY Inc., sa filiale japonaise KALRAY KK, sa filiale israélienne KALRAY Israël Ltd, sa filiale roumaine KALRAY ROMANIA S.R.L., sa filiale Arcapix Holdings Ltd et ses filiales britanniques Pixit Media Ltd, Arcastream Ltd, et la filiale américaine Arcapix LLC (l'ensemble constituant le « Groupe »).

KALRAY est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, de droit français, mère du Groupe. Elle est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 507 620 557. Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 180 avenue de l'Europe - 38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN. Elle détient 100% des parts de :

- KALRAY Inc., société de droit américain, créée le 5 décembre 2013, au capital de 1 000 \$ dont le siège social est situé à 60 Broad Street - Suite 3502 - New York, NY 10004, Etats-Unis.
- KALRAY Japan KK, société de droit japonais, créée le 23 février 2011, au capital de 10 millions de yen dont le siège social est situé à 4-16-21 SHIMUMA, SETAGAYA-KU TOKYO, Japon.
- KALRAY Israël Ltd, société de droit israélienne, créée le 4 janvier 2023, dont le siège social est situé à Hamisdim 41, 4051113 EVEN YEHUDA, Israël.
- KALRAY ROMANIA S.R.L., société de droit roumaine, créée le 12 février 2024, dont le siège social est situé à Cal. Dorobanți, Nr. 239, 10567 Bucuresti, Roumanie.
- ARCAPIX Holdings Ltd, société de droit britannique, créée le 23 novembre 2013, au capital de 113,04 £, enregistrée sous le numéro 08788119, dont le siège social est situé 1 Park Road, Hampton Wick, Kingston Upon Thames, Surrey, KT1 4AS, Royaume-Uni. ARCAPIX Holdings Ltd détient 100 % de :
 - o PIXIT MEDIA Ltd, société de droit britannique, créée le 29 juin 2010, enregistrée sous le numéro 07298805, au capital de 7,50 £, dont le siège social se situe 1 Park Road, Hampton Wick, Kingston Upon Thames, Surrey, KT1 4AS, Royaume-Uni.
 - o ARCASTREAM Ltd société de droit britannique, créée le 3 janvier 2013, au capital de 1 £, dont le siège social est situé 1 Park Road, Hampton Wick, Kingston Upon Thames, Surrey, KT1 4AS, au Royaume-Uni.
 - o ARCAPIX LLC société de droit américain, immatriculée le 20 avril 2017 sous le numéro 8788119, au capital de 5 000 \$, dont le siège social est situé à 1386 Poinsettia Avenue - Suite H, Vista - CA 92081, Etats-Unis.



ARCAPIX Holdings Ltd et ses filiales, PIXIT MEDIA Ltd, ARCASTREAM Ltd et ARCAPIX LLC, constituent ensemble le sous-groupe ARCAPIX.

Le Groupe est spécialisé dans le développement de circuits intégrés haute performance programmables et dans le développement de solutions logicielles de stockage des données.

Le chiffre d'affaires réalisé à ce jour consiste en la vente de processeurs, cartes et stations de développement, conçus par le Groupe et fabriqués en petites séries par des sous-traitants et en la vente de licences et de services associés.

1.2. Événements significatifs sur le semestre écoulé

a. Cession d'actifs non stratégiques

Le 6 février 2025, la société a finalisé avec DataCore Software (États-Unis) la cession de l'ensemble des actifs liés aux filiales britanniques ARCAPIX, acquises en avril 2022, incluant :

- La propriété intellectuelle ;
- Les contrats clients en cours.

Les modalités financières de la cession sont les suivantes :

- 12,5 M\$: paiement immédiat à la date de réalisation ;
- 2,5 M\$: contrat de prestations de services à exécuter et facturer en 2025 ;
- Jusqu'à 5 M\$: complément de prix, conditionné à la performance commerciale 2025 (Ngenea), payable au 1er semestre 2026.

Au 31 mars 2025, la somme de 12,5 M\$ avait été versée, et une première facture de 1 M€ a été émise au titre des prestations.

b. Remboursement du RCF auprès de la BNP

Le remboursement intégral du RCF (3 M€) a été effectué à cette même date, grâce aux fonds issus de la cession mentionnée au point 1.1 dessus.

c. Renégociations de dettes avec ses partenaire stratégiques

Les dettes fournisseurs s'élevaient à 20 261 K€ au 31 décembre 2024, dont 16 M€ font l'objet d'un étalement à la suite des négociations menées par la Société avec ses fournisseurs et partenaires stratégiques. La dernière échéance doit intervenir en avril 2027.

Au 30 juin 2025 le montant total des dettes comprises dans ce plan d'étalement est de 13 M€, dont 8 M€ sont dues à moins d'un an.

d. Nouveaux contrats stratégiques



Le 22 mai 2025 : signature d'un contrat de licence de propriété intellectuelle non exclusif avec la Société OpenChip, pour un montant total de 4 M€, dont 2 M€ encaissés immédiatement.

Le 9 juillet 2025 : signature d'un contrat de prestations de services de 10 M€ sur 12 mois, incluant le développement d'un DPU de nouvelle génération pour les systèmes de calcul haute performance et les « Gigafactory » d'IA ; et une délégation de 48 collaborateurs pour contribuer aux volets logiciel open source du projet.



2. Continuité d'exploitation

A la date d'arrêté des comptes, compte tenu du prévisionnel de trésorerie prenant en compte les dernières prévisions d'activité, la société couvre ses besoins de financement jusqu'au 30 septembre 2026 sans nouvel appel au marché ni tirage complémentaire. Toutefois, pour pouvoir étendre cette visibilité jusqu'au 31 décembre 2026, le tirage du solde de l'emprunt obligataire sera nécessaire.



3. Variations de périmètre

Le 6 février 2025, le Groupe a finalisé avec DataCore Software la cession de l'ensemble des actifs liés aux actifs britanniques ARCAPIX, acquises en avril 2022.

Le résultat dégagé par la cession a été comptabilisé en exceptionnel, du fait du caractère inhabituel et majeur de cette opération.

Au 30 juin 2025, le résultat net du sous-groupe ARCAPIX s'élève à – 2 470 K€ pour un chiffre d'affaires de 2 164 K€. Le sous-groupe présente un résultat exceptionnel de 848 K€, intégralement lié à la cession de ses actifs.



4. Méthodes comptables

Les comptes du semestre ont été arrêtés par le Directoire réuni le 19 septembre 2025.

Les comptes consolidés sont établis sur une base volontaire, dans la mesure où le Groupe n'est pas astreint à établir de comptes consolidés.

Les états financiers du Groupe sont établis en euro. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

4.1. Base de préparation des comptes consolidés

Les comptes du Groupe sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Les états financiers consolidés respectent les principes comptables de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de prudence.

Les comptes des sociétés étrangères consolidées, établis selon les règles en vigueur dans leurs pays respectifs, sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe. Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre.

Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

4.2. Changement de méthode comptable

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2024, à l'exception des modifications introduites par le règlement ANC n° 2022-06 à savoir :

- Les produits de cessions et les valeurs nettes comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées sont classés respectivement dans les autres produits d'exploitation et les autres charges d'exploitation ;
- Les produits de cessions et les valeurs nettes comptables des immobilisations financières cédées sont classés respectivement dans les produits financiers et les charges financières ;
- Les transferts de charge sont comptabilisés en diminution des charges auxquelles ils correspondent.



Le résultat exceptionnel comprend désormais les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.

4.3. Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation est la suivante :

- Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale ;
- Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- Les opérations et les soldes intragroupes significatifs sont éliminés. Le périmètre de consolidation est présenté au n°1.

L'ensemble des sociétés sont détenues de manière exclusive et sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

4.4. Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de contrats, produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entité, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe. Les secteurs d'activités ou les zones géographiques sont regroupés dès lors qu'ils représentent moins de 10 % du total consolidé, étant alors considérés comme non significatifs.

Le Groupe a identifié trois secteurs opérationnels correspondant au développement de micro-processeurs à haute performance :

- Une partie « Software » qui regroupe principalement l'offre logicielle, complétée par les activités de support et de services connexes ;
- Une partie « Hardware », avec une offre de microprocesseurs DPU, de cartes et de solutions matérielle complètes de stockage ;
- Autres produits : ventes diverses dont frais de port refacturés.

4.5. Conversion des opérations en devises

e. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des comptes



Les éléments inclus dans les comptes de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flow (« la monnaie de fonctionnement »). Les comptes consolidés sont présentés en euros, monnaie de fonctionnement et monnaie de présentation du Groupe.

f. Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au cours de clôture. Les différences de conversion en résultant sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent.

Le Groupe considère que son exposition est faible et n'a pas mis en place d'instruments de couverture du risque de change.

g. Conversion des états financiers des filiales exprimés en monnaies étrangères

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens ;
- Et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Il n'y a pas dans le périmètre du Groupe de pays en hyperinflation.

4.6. Écart d'acquisition

Lors de l'acquisition d'une entité, le coût d'acquisition des titres est affecté, sur la base de leur valeur d'entrée, aux actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. La valeur d'entrée des actifs et des passifs de l'entité acquise correspond au prix que le groupe aurait accepté de payer s'il avait acquis les actifs et les passifs séparément, en tenant compte de l'utilisation qu'il leur destine. Ainsi, la valeur d'entrée des éléments incorporels identifiables acquis, tels que les marques et les licences, est déterminée par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.



La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entité acquéreuse dans la valeur d'entrée des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise évaluée selon la méthode générale de la comptabilité d'acquisition est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsqu'il est positif, ou au passif du bilan dans un poste spécifique lorsqu'il est négatif. L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiés sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre le prix d'acquisition des titres, augmenté des frais d'acquisition, et la quote-part de capitaux propres réévalués constitue l'écart d'acquisition. S'il est positif, il est inscrit dans l'actif immobilisé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». S'il est négatif, il est inscrit dans une rubrique spécifique du passif. L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation, limitée ou non.

4.7. Frais de R&D

Le Groupe applique la méthode préférentielle d'immobilisation de ses coûts de développement. Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- Intention de la société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- Capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ».

Le frais de développement sont comptabilisés à l'actif du bilan en immobilisations en cours jusqu'au lancement de la fabrication des masques. A partir de ce moment-là, ces frais sont amortis sur 3 ans, cf. note 5.1. Immobilisations incorporelles.



La valeur comptable des frais de développement est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, le Groupe considère des indices externes et internes tels que des changements de technologie, un arrêt d'activité ou une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée. Le cas échéant, en pratique, les tests de dépréciation sont effectués par rapport à la valeur d'utilité correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation de l'actif.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires établi et validé par la Direction.

4.8. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences acquises de propriété intellectuelle, des logiciels, des dépenses de développements spécifiques effectués par des tiers ainsi que des marques.

Les nouvelles licences, incluant le droit d'utilisation, sont comptabilisée en immobilisations et amorties sur leur durée initiale de validité. Les coûts de renouvellement annuels de ces licences sont comptabilisés en charge sur l'exercice concerné, étant donné que le coût des renouvellements n'est pas connu initialement.

Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilisation estimée (entre 1 et 3 ans).

4.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés comprenant, notamment, les frais d'acquisition constitués de droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation et, le cas échéant, les coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site sur lequel est située l'immobilisation.

Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- **Masques de fabrication des processeurs** : Les masques des processeurs de 1ère et 2ème génération ont été amortis linéairement sur 2 ans. Cependant, les masques des processeurs Coolidge destinés à la



production en volumes sur plusieurs années, sont amortis, comme les frais de développement de la technologie Coolidge, sur 3 ans, à compter de la date de mise à disposition des prototypes.

- **Matériel informatique** : 3 à 5 ans
- **Mobilier de bureau** : 10 ans
- **Installations générales, agencements, aménagements divers** : 10 ans

Le montant amortissable d'un actif correspond à sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle, cette dernière représentant la valeur vénale de l'immobilisation à la fin de son utilisation, diminuée des coûts de sortie.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (le plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage). Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est non limitée sont testés au moins un fois par exercice. Les autres immobilisations sont testées lorsqu'il existe un indice de perte de valeur à la clôture des comptes.

4.10. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence. Les titres de participation non consolidés sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition. Une dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la Direction sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

Ce poste est essentiellement constitué :

- Des retenues de garantie liées au préfinancement du Crédit Impôt Recherche. Ces montants sont restituables sous un délai de 1 an (retenues individuelles) à 3 ans (retenues collectives).
- De dépôts et cautionnements versés.

4.11. Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition. Les matières premières sont uniquement destinées à être utilisées dans la production.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient, des marchandises, des encours de production et des produits finis.



Les stocks ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes, dans le cas où cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable.

4.12. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale (coût historique). Elles sont classées dans l'état des échéanciers selon la durée restant à courir, à la date de clôture du bilan, jusqu'à leur échéance. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour les ramener à leur valeur nette de réalisation estimée.

Les éventuelles provisions pour dépréciations des créances clients sont déterminées sur la base :

- Des risques constatés sur les clients, en contentieux, en règlement judiciaire et en liquidation judiciaire (comptabilisation en dépréciation).
- D'une analyse au cas par cas de la situation de chaque client, couplée à la situation des pays concernés.

4.13. Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts et dettes financières » mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présenté dans le tableau de flux de trésorerie.

4.14. Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque :

- Le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'évènements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

4.15. Subventions d'investissement

Le règlement n°2020-01 s'est appliqué à compter du 1^{er} janvier 2021 de manière prospective aux transactions survenues et aux contrats conclus à partir de la date de sa première application concernant le traitement des subventions d'investissement. Ainsi, la comptabilisation des subventions antérieures au 1^{er} janvier 2021 reste inchangée ; les subventions sont présentées en produits constatés d'avance dans les comptes consolidés en application de la recommandation du bulletin COB n°361.



4.16. Engagements de retraite et avantages similaires

L'engagement de retraite supporté par le Groupe est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel de l'entité française. La législation prévoit que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Les hypothèses de calcul retenues en matière d'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- Application de la convention collective de la Métallurgie
- Revalorisation des salaires : 3 %
- Taux d'actualisation : 3,70 %
- Taux de rotation du personnel : 1,67 % pour les non-cadres ; 8,69 % pour les cadres ;
- Départ à la retraite à l'âge de 67 ans.

Le Groupe n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

4.17. Emprunts et dettes financières

Les dettes financières sont valorisées à leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation. Les coûts (frais et prime, le cas échéant) d'émission d'emprunts sont portés à l'actif et étalés sur la durée de vie des emprunts concernés selon une méthode en cohérence avec le profil d'amortissement de l'emprunt.

Les emprunts obligataires convertibles sont enregistrés au passif du bilan dans la rubrique « Emprunts et dettes financières » pour le montant de l'emprunt émis, diminué des amortissements constatés.

Les primes d'émission sont comptabilisées à l'actif du bilan et amorties sur la durée de l'emprunt et en fonction des conversions des obligations en actions.

Les primes de non-conversion sont comptabilisées en sous forme de provisions pour risques (à caractère financier) dès lors qu'il devient probable qu'un remboursement sera effectué. Dans le cas contraire, elles sont inscrites en engagements hors bilan.

Les avances et garanties reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche et développement du Groupe, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées en dettes financières. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention dans le compte de résultat.

4.18. Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires. Les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.



Conformément à la réglementation, il est présumé qu'un tel bénéfice n'existera pas si l'entité a supporté des pertes au cours des deux derniers exercices.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été votés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. L'effet des variations de taux liées aux changements de taux d'impôt ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation, des résultats de cession interne de titres de participation d'entités consolidées ou des dépréciations et des provisions pour risques et charges, déductibles fiscalement, portant ces titres.

4.19. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens, de marchandises, de services, de licences et de support.

Le Groupe est « fabless », il ne fabrique pas lui-même ses produits (processeurs, cartes électroniques, stations de développement) mais les conçoit et les fait fabriquer par des tiers.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Les ventes de licences pluriannuelles sont comptabilisées en résultat dès la livraison effective de la licence. Pour les contrats de licences pluriannuels, où la prestation de maintenance est assurée mais où (i) le prix n'est pas présenté de manière distincte du prix de vente de la licence ou (ii) que cette prestation est accessoire et dépendante financièrement et techniquement de la licence, aucun revenu n'est différé ; en revanche, le coût des prestations accessoires est provisionné conformément aux dispositions du règlement du CRC n° 2000-06 sur les passifs. En conséquence, le coût interne relatif au support et maintenance et le coût de renouvellement des licences utilisées sont provisionnés en provision pour risques et charges.

4.20. Autres produits

Les autres produits comprennent principalement la production immobilisée et les subventions.

Subventions

KALRAY bénéficie de financements publics, provenant d'organismes locaux, d'état ou communautaires, permettant de couvrir tout ou partie de la recherche et développement sur des projets ou thématiques spécifiques. Dans la mesure où les frais de développement sont immobilisés à l'actif du bilan, les subventions rattachables aux projets immobilisés sont rapportées au compte de résultat en produits d'exploitation au rythme des amortissements de ces frais pratiqués à la clôture de l'exercice.



Les subventions non rattachées à un projet immobilisé sont comptabilisées en produits, en fonction de l'avancement des dépenses engagées à la date de clôture. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé mais que les subventions n'ont pas encore été reçues de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

4.21. Achats

Certaines solutions vendues par le Groupe incluent des licences externes.

Les coûts de renouvellement de ces licences sont comptabilisés directement au compte de résultat consolidé, dans le poste « Achats d'études et prestations de services » inclus dans les « Achats et variation de stocks », étant donné que la durée de renouvellement et le coût de renouvellement ne sont pas connus initialement.

Par ailleurs, compte tenu de la méthode de reconnaissance du revenu des ventes des licences pluriannuelles, à savoir une reconnaissance intégrale lors de la mise à disposition des licences, les coûts estimés des renouvellements futurs, sur la durée résiduelle des contrats de vente, des licences externes sont constatés en parallèle de la vente, dans le poste « Factures non parvenues » dans les dettes d'exploitation au passif.

4.22. Contrats de location et contrats de crédit-bail et assimilés

Les contrats de location qui ne répondent pas à la définition d'un contrat de crédit-bail ou d'un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail (voir ci-après) sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les franchises obtenues de créances et autres remises obtenues en cours de contrat, sans contrepartie au moins équivalente à donner au bailleur (allongement de la durée non résiliable du bail, augmentation des loyers futurs...) sont immédiatement reconnus au compte de résultat.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail tel que défini par le Code monétaire et financier (art. L 313-7) ou un contrat de location qui répond à la définition d'un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail sont comptabilisés dans les immobilisations, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Un bien entre dans cette dernière catégorie si le contrat de location remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ;
ou
- La durée du contrat couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur ;
ou
- La valeur actualisée des paiements moniaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.



Le Groupe a ponctuellement recours à des contrats de crédit-bail concernant du matériel informatique. Considérant le faible recours au crédit-bail, aucun retraitement n'a été pratiqué. Les biens concernés par les contrats de crédit-bail ne sont pas inscrits à l'actif.

4.23. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- Les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables ;
- Les changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales ;
- Les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres.

4.24. Résultat par action

Le résultat par action se calcule en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Conformément à la méthode du « rachat d'actions », le résultat dilué par action s'obtient en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires.

Lorsque le résultat net de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

4.25. Traitement comptable des actions propres dans le cadre du contrat de liquidité

Le Groupe a conclu un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement.

Le solde du contrat non investi en actions est comptabilisé en immobilisations financières.

Les titres d'autocontrôle sont imputés sur les capitaux propres, de même que les moins-values de cession de ces actions, les plus-values de cession de ces actions.



La provision pour dépréciation des titres est calculée sur le cours moyen mensuel du dernier mois avant la clôture.

4.26. Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations concernent principalement les tests de dépréciation des frais de développement immobilisés, puisqu'ils sont basés sur des flux de trésorerie futurs estimés et des hypothèses de taux de croissance, de rentabilité et d'actualisation (cf. note 5.1).

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective.

5. Notes sur le bilan consolidé

5.1. Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Ecarts d'acquisition brut	764		-764		0
Frais d'établissement	0				0
Frais de recherche & développement	111 803		-11 220	-68	100 515
Logiciels, concessions, brevets	29 569	23	-15 752	-187	13 652
Fonds commerciaux	3 561		-3 561		
Immobilisations incorporelles en cours	24 150	5 703			29 854
Immobilisations incorporelles brutes	169 847	5 726	-31 297	-254	144 021

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Frais d'établissement - Amort.		0		0	0
Frais de recherche - Amort.	88 736	4 049	-4 157	-21	88 606
Concessions, brevets - Amort.	22 549	747	-11 318	-148	11 830
Fonds commerciaux - Amort.	1 017	49	-1 066		
Amortissements et provisions	112 302	4 845	-16 541	-169	100 436

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Ecarts d'acquisition brut	764		-764		0
Frais d'établissement	0	0		0	0
Frais de recherche & développement	23 067	-4 049	-7 063	-46	11 909
Logiciels, concessions, brevets	7 020	-725	-4 434	-39	1 822
Fonds commerciaux	2 544	-49	-2 495		
Immobilisations incorporelles en cours	24 150	5 703			29 854
Immobilisations incorporelles nettes	57 545	881	-14 755	-85	43 585

Au 30 juin 2025, les immobilisations en cours (29 854 K€) concernent :

- le projet Dolomites, future génération du MPPA qui prendra la suite de Coolidge :
 - 14 405 K€ au titre de frais de développements internes ;
 - 15 445 K€ au titre de sous-traitance externe (IP).
- divers projets de fabrication de cartes pour 3 K€.

Sur l'exercice, les mouvements de cession correspondent à la vente des actifs et de l'activité du sous-groupe ARCAPIX :

- De la clientèle pour 2 495 K€ de valeur nette comptable ;
- Des marques développées en interne pour 1 431 K€ ;
- Des frais de recherche et développement pour 7 063 K€ de valeur nette comptable ;
- Des immobilisations incorporelles diverses (logiciels, licences, solutions informatiques, etc.) pour 3 003 K€ de valeur nette comptable ;
- L'écart d'acquisition pour 763 K€.



5.2. Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Installations techniques	23 044	239	-93	-2	23 188
Autres immobilisations corporelles	3 397	8	-676	-12	2 717
Autres immobilisations corporelles en crédit bail	492				492
Immobilisations corporelles en cours	512				512
Immobilisations corporelles brutes	27 445	247	-768	-14	26 909

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Installations techniques - Amort.	19 752	997	-24	-1	20 724
Autres immobilisations corporelles - Amort.	2 847	89	-587	-11	2 338
Autres immobilisations corporelles en CB - Amort.	115	82			197
Amortissements et provisions	22 714	1 168	-610	-12	23 259

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Installations techniques	3 292	-758	-69	-1	2 464
Autres immobilisations corporelles	550	-81	-89	-2	379
Autres immobilisations corporelles en crédit bail	377	-82			295
Immobilisations corporelles en cours	512				512
Immobilisations corporelles nettes	4 731	-921	-158	-2	3 650

Sur l'exercice, les mouvements de cession correspondent à la vente des actifs et de l'activité du sous-groupe ARCAPIX.



5.3. Créances clients et autres créances

CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Par nature	30/06/2025	31/12/2024
Avances et acomptes versés sur commandes	5	7
Clients et comptes rattachés	426	4 320
Clients Factures à émettre	2 367	3 205
Fournisseurs Avoirs à recevoir	6	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2 804	7 532
Créances sociales	139	87
Autres créances fiscales (hors IS)	6 866	4 467
Créances sur TVA	4	
Comptes courants débiteurs (AC)	1	1
Débiteurs divers (AC)	35	50
Etat - Impôts sur les bénéfices	2 792	3 567
Impôts différés actifs	0	0
Charges constatées d'avance	734	2 710
Charges à répartir	128	371
Primes de remboursement des obligations		0
Ecart de conversion actif	4	833
AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	10 704	12 085

Toutes les créances sont dues dans l'année suivant la date de clôture.

Le poste « Etat – Impôts sur les bénéfices » correspond au CIR non préfinancé des exercices 2024 et pour 2 792 K€.

Les « autres créances fiscales » comprennent des subventions à recevoir, c'est-à-dire la différence entre l'avancement et les montants effectivement perçus.

Les charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation.

5.4. Capital Social

a. Capital émis

Au 30 juin 2025, le capital social est composé 12 026 309 actions d'une valeur nominale de 0,1 euro.

Les mouvements de capital constatés sur le premier semestre 2025 résultent des opérations suivantes :



Nombre d'actions	Actions ordinaires	Valeur nominale unitaire	Montant du capital social En Euros
Au 31 décembre 2024	10 775 595	0,10 €	1 077 559,50
Augmentation de capital acquisition AGA 2023-1 FR et 2023-1&2 UK/US : 06/02/2025	16 178	0,10 €	1 079 177,30
Augmentation de capital acquisition AGA 2024-2 FR : 26/02/2025	997	0,10 €	1 079 277,00
Augmentation de capital remboursement ORA : 28/02/2025	332 123	0,10 €	1 112 489,30
Augmentation de capital remboursement ORA : 31/03/2025	76 923	0,10 €	1 120 181,60
Augmentation de capital remboursement ORA : 30/04/2025	288 887	0,10 €	1 149 070,30
Augmentation de capital acquisition AGA 2022 : 05/05/2025	35 606	0,10 €	1 152 630,90
Augmentation de capital remboursement ORA : 02/06/2025	500 000	0,10 €	1 202 630,90
Au 30 juin 2025	12 026 309	0,10 €	1 202 630,90

KALRAY détient également 42 619 actions propres dans le cadre du contrat de liquidité.

Note : AGA signifie Actions Gratuites Attribuées

b. Capital potentiel

Plusieurs plans de BSA et de BSPCE sont en cours d'exercice, voir le détail ci-dessous.

Au 30 juin 2025, les 15 075 BSA et les 134 311 BSPCE en cours de validité permettent de souscrire 149 386 actions nouvelles.

Au 30 juin 2025, les actions gratuites attribuées représentent 565 712 actions nouvelles.

Détail des attributions de BSPCE

	BSPCE 1 - 2014 A	BSPCE 1 - 2014 B	BSPCE-2 2014	BSPCE 2015 A	BSPCE 2015 B	BSPCE 2017-A	BSPCE 2019	BSPCE 2019-2	BSPCE 2020	TOTAL
Date d'assemblée	20-mars-14	20-mars-14	2-déc.-14	30-nov.-15	30-nov.-15	12-mai-17	14-mai-18	29-mai-19	29-mai-19	
Date de la décision d'attribution par le directoire	21-oct.-14	21-oct.-14	30-déc.-15	30-déc.-15	28-avr.-16	8-sept.-17	17-janv.-19	11-juil.-19	26-nov.-20	
Nombre maximum de BSPCE autorisés	113 500	113 500	24 515	86 000	86 000	124 700	281 000	152 835	152 835	
Nombre de BSPCE émis	46 950	42 255	3 771	56 592	6 592	103 400	179 165	8 000	10 000	449 225
Point de départ d'exercice des BSPCE	22-oct.-15	22-oct.-15	31-déc.-16	31-déc.-16	29-avr.-16	9-sept.-18	18-janv.-20	12-juil.-20	26-nov.-20	
Date d'expiration des BSPCE	20-oct.-24	20-oct.-24	29-déc.-25	29-déc.-25	27-avr.-26	7-sept.-27	16-janv.-29	10-juil.-29	25-nov.-30	
Prix d'exercice des BSPCE	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	14,00 €	12,61 €	16,76 €	20,21 €	
Modalités d'exercice	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	
Nombre de BSPCE valides au 31 décembre 2024	0	0	0	28 141	692	60 222	44 756	500	0	134 311
Nombre de BSPCE exercés en 2025										
Nombre de BSPCE annulés en 2025										
Nombre de BSPCE valides au 30 juin 2025	0	0	0	28 141	692	60 222	44 756	500	0	134 311

(1) Les BSPCE 2015 et BSPCE 2017-A, BSPCE 2019, 2019-2, BSPCE 2020 sont tous exerçables

Détail des attributions de BSA « Historiques »



	BSA 2014	BSA 2015 A	BSA 2017-A	BSA 2017-B	BSA 2019	BSA 2022	TOTAL
Date d'assemblée	20-mars-14	30-nov.-15	12-mai-17	12-mai-17	14-mai-18	10-juin-21	
Date de la décision d'attribution par le directoire	21-oct.-14	30-déc.-15	8-sept.-17	27-avr.-18	17-janv.-19	3-mai-22	
Nombre maximum de BSA autorisés	113 500	86 000	124 700	124 700	281 000	136 000	
Nombre de BSA émis	18 780	12 151	13 500	7 300	4 000	16 000	82 231
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (à la date d'attribution)	18 780	12 151	13 500	7 300	4 000	16 000	
Prix d'acquisition des BSA	0,01 €	1,00 €	1,40 €	1,40 €	1,26 €	1,30 €	
Point de départ d'exercice des BSA	21-oct.-15	29-déc.-16	8-sept.-18	27-avr.-19	17-janv.-20	3-mai-22	
Date d'expiration des BSA	20-oct.-24	29-déc.-25	7-oct.-27	26-avr.-28	16-janv.-29	3-mai-32	
Prix d'exercice des BSA	10,00 €	10,00 €	14,00 €	14,00 €	12,61 €	27,12 €	
Modalités d'exercice	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	
Nombre de BSA valides au 31 décembre 2024	0	1 075	4 000	0	0	10 000	15 075
Nombre de BSA exercés en 2025							
Nombre de BSA caduques en 2025							
Nombre de BSA valides au 30 juin 2025	0	1 075	4 000	0	0	10 000	15 075
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 30/06/2025	0	1 075	4 000	0	0	10 000	15 075

(1) Les BSA 2015 A et B, BSA 2017-A, BSA 2019 et BSA 2022 sont tous exerçables

Détail des attributions d'actions gratuites

Afin de fidéliser et motiver ses salariés (et membres du Directoire), KALRAY attribue des actions gratuites.

	11-juin-20					19-juin-21					15-juin-22					27-juin-23					29-juin-24					TOTAL	
Date d'assemblée																											
Nombre maximum d'actions gratuites autorisées	212 599																										
Date de la décision d'attribution par le directoire	10-juil.-20	25-nov.-20	27-janv.-21	1-sept.-21	3-mai-22	3-mai-22	3-mai-22	6-fév.-23	26-fév.-24	9-août-24	6-fév.-23	6-fév.-23	31-mai-23	31-mai-23	31-mai-23	9-août-24	9-août-24	21-juil.-23	21-juil.-23	26-fév.-24	26-fév.-24	9-août-24	17-sept.-24	223 000	1 233 434		
Nombre d'actions gratuites attribuées	15 500	16 500	83 500	29 350	82 300	26 250	49 100	60 300	44 750	47 400	1 500	12 800	49 450	6 500	162 500	62 500	25 350	67 150	85 250	68 950	3 500	43 250	26 750	185 000	1 289 499		
Modalités d'acquisition	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(6)	(7)	(8)	(17)	(20)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(21)	(22)	(15)	(16)	(18)	(19)	(23)	(24)			
Actions gratuites annulées (départs des salariés)	-500	-9 497	-13 581	-6 014	-15 308	-9 499	-15 432	-41 300	-40 250	-2 300	0	-3 584	-3 334	0	-30 834	-62 500	-6 600	-12 300	-4 670	-33 300	-834	-35 000	0	0	-378 562		
Nombre d'actions gratuites attribuées et valides	15 000	7 003	69 919	23 336	66 992	16 751	33 668	19 000	4 500	45 100	1 500	9 216	46 116	6 500	131 666	0	18 750	54 850	80 580	35 650	2 666	8 250	26 750	185 000	1 011 137		
Date actions gratuites définitivement acquises au 30/06/2025	15 000	7 003	69 919	23 336	66 992	16 751	33 668	12 664	0	0	1 000	6 693	31 296	4 333	88 332	0	0	0	28 382	0	997	0	0	0	308 740		
Actions gratuites attribuées	0																										
	0					0					6 668					19 734					60 104					38 000	124 506

Les actions gratuites sont définitivement acquises par tiers, le premier tiers à l'expiration d'une période de 1 an à compter de la date d'attribution par le Directoire, avec une période de conservation d'un supplémentaire à compter de l'acquisition définitive, le deuxième tiers à l'expiration d'une période de 2 ans à compter de leur attribution par le Directoire, le troisième tiers à l'expiration d'une période de 3 ans à compter de leur attribution par le Directoire.

- (1) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2020 : 1/3 au 20/01/2021, 1/3 au 20/01/2022, 1/3 au 20/01/2023
- (2) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2020-2 : 1/3 au 10/07/2021, 1/3 au 10/07/2022, 1/3 au 10/07/2023
- (3) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2020-3 : 1/3 au 25/11/2021, 1/3 au 25/11/2022, 1/3 au 25/11/2023
- (4) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2021-1 : 1/3 au 27/11/2022, 1/3 au 27/01/2023, 1/3 au 27/01/2024
- (5) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2021-2 : 1/3 au 01/09/2022, 1/3 au 01/09/2023, 1/3 au 01/09/2024
- (6) Acquisition définitive des actions gratuites AGA2022-1 et 2022-2 : 1/3 au 03/05/2023, 1/3 au 03/05/2024, 1/3 au 03/05/2025
- (7) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2022 UK US : 2/3 au 03/05/2024, 1/3 au 03/05/2025
- (8) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2023-1 UK US : 2/3 au 06/02/2025, 1/3 au 06/02/2026
- (9) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2023-2 UK US : 2/3 au 06/02/2025, 1/3 au 06/02/2026
- (10) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2023-1 FR : 1/3 au 06/02/2024, 1/3 au 06/02/2025, 1/3 au 06/02/2026
- (11) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2023-3 FR : 1/3 au 31/05/2024, 1/3 au 31/05/2025, 1/3 au 31/05/2026
- (12) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2023-3 UK US : 2/3 au 31/05/2025, 1/3 au 31/05/2026
- (13) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2023-4 FR : 1/3 au 31/05/2024, 1/3 au 31/05/2025, 1/3 au 31/05/2026
- (14) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2023-4 IL : 2/3 au 31/05/2025, 1/3 au 31/05/2026
- (15) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2023-5 FR : 1/3 au 21/07/2024, 1/3 au 21/07/2025, 1/3 au 21/07/2026
- (16) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2023-5 UK/US : 2/3 au 21/07/2025, 1/3 au 21/07/2026
- (17) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2024-1 US : 2/3 au 26/02/2026, 1/3 au 26/02/2027
- (18) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2024-2 FR : 1/3 au 26/02/2025, 1/3 au 26/02/2027, 1/3 au 26/02/2028
- (19) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2024-2 UK/US : 2/3 au 26/02/2026, 1/3 au 26/02/2027
- (20) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2024-3 FR : 1/3 au 9/08/2025, 1/3 au 9/08/2026, 1/3 au 9/08/2027
- (21) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2024-4 FR : 1/3 au 9/08/2025, 1/3 au 9/08/2026, 1/3 au 9/08/2027
- (22) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2024-4 INT : 2/3 au 9/08/2026, 1/3 au 9/08/2027
- (23) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2024-5 INT : 2/3 au 9/08/2026, 1/3 au 9/08/2027
- (24) Acquisition définitive des actions gratuites AGA 2024-6 FR : 1/3 au 17/09/2025, 1/3 au 17/09/2026, 1/3 au 17/09/2027



5.5. Subvention d'investissement

Par suite du nouveau règlement comptable ANC 2020-01 entré en application au 1^{er} janvier 2021, les nouvelles subventions d'investissement sont désormais comptabilisées dans les capitaux propres. Au 30 juin 2025, les subventions d'investissement représentent un montant brut de 8 288 K€, détaillé comme suit :

- Projet CARAIBE : 1 339 K€
- Projet PIRANA : 680 K€
- Projet 5G-OPERA : 137 K€
- Projet IP CUBE : 4 557 K€
- Projet RENESENS : 516 K€
- Projet CORENEXT : 525 K€
- Projet DEEPGREEN : 243 K€
- Projet ORANGE MECT PART : 241 K€
- Projet ODYSSAI : 50 K€

5.6. Avances conditionnées

L'évolution de ces avances sur la période présentée est la suivante :

	Projet ES3CAP	Projet CPS	Projet PIRANA	Projet RENESENS	Projet EPI SGA2	Projet IP CUBE	Projet 5G-OPERA	DEEPGREEN	ORANGE MECT PART	ODYSSAI	TOTAL
Bilan- Dette au 31 décembre 2024	1 725	195	619	275	114	958	91	50	378	26	4 432
+ encaissements											
- remboursements											
Bilan- Dette au 30 juin 2025	1 725	195	619	275	114	958	91	50	378	26	4 432

L'échéancier du solde dû par projet se présente comme suit :

AVANCES CONDITIONNEES (K€)	Solde au 30 juin 2025	Remboursement prévu en 2025	Remboursement prévu en 2026	Remboursement prévu en 2027	Remboursement prévu en 2028 et après
ES3CAP	1 725	336	509	694	186
CPS	196	82	114	-	-
PIRANA	619	76	114	171	258
RENESENS	275	-	110	110	55
EPI SGA2	114	-	-	68	46
IP CUBE	958	-	-	-	958
5G-OPERA	90	-	-	57	33
DEEPGREEN	50	-	-	-	50
ORANGE MECT PART	378	-	-	-	378
ODYSSAI	26	-	-	-	26
Avances conditionnées	4 432	494	847	1 100	1 991



5.7. Emprunts et dettes financières

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Valeurs	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements et écarts de conversion	Clôture
Emprunts obligataires convertibles (PNC)	2 858			-615	2 243
Emprunts auprès des établissements de crédit (PNC)	5 317		-3 043	0	2 274
Autres emprunts et dettes assimilés (PNC)	0				0
Dettes Financières relatives au crédit bail (PNC)	369		-77		292
Concours bancaires courants	0	18		0	18
Emprunts et dettes financières par nature	8 544	18	-3 120	-615	4 827

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Echéances	Moins 1 an	1 a 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (PNC)			2 243
Emprunts auprès des établissements de crédit (PNC)	461	1 813	
Dettes Financières relatives au crédit bail (PNC)	160	132	
Emprunts et dettes financières par échéance	621	4 188	

En 2024, le Groupe avait souscrit à un financement bancaire évolutif (« Dynamic Revolving Credit Facility ») d'un montant de 3 M€. Le remboursement intégral du RCF a été effectué le 6 février 2025, grâce aux fonds issus de la cession à DataCore Software.

Une partie de l'emprunt obligataire de 6 M€, mis en place en juillet 2024, a été remboursé en actions, par émission d'actions nouvelles à hauteur de 615 K€.

La dette bancaire est constituée des PGE (Prêts Garantis par l'Etat) souscrits en 2020 pour un montant de 5 M€ auprès de Bpifrance, BNP Paribas et CIC, dont le remboursement a commencé à partir de mi-2022, sur une durée de 4 ans. Le solde restant dû au 30 juin 2025 est de 2,3 M€.



5.8. Dettes d'exploitation

PASSIFS CIRCULANTS

	30/06/2025	31/12/2024
Fournisseurs	7 271	16 047
Factures non parvenues	289	960
Fournisseurs d'immobilisations	10 903	10 550
Dettes sociales	3 253	3 870
Dettes fiscales (hors IS)	2 333	3 005
Etat - Impôts sur les bénéfices (P)	0	0
Impôts différés passifs	11	1 583
Comptes courants créditeurs	0	0
Dettes diverses	46	46
Produits constatés d'avance	0	16
Compte de liaison passif	54	0
Ecart de conversion passif	30	8
Par nature	24 188	36 083

	Moins 1 an	1 a 5 ans	+ 5 ans
Fournisseurs	5 111	2 160	
Factures non parvenues	289		
Fournisseurs d'immobilisations	8 653	2 250	
Dettes sociales	2 874	379	
Dettes fiscales (hors IS)	2 333		
Etat - Impôts sur les bénéfices (P)	0		
Impôts différés passifs	11		
Comptes courants créditeurs	0		
Dettes diverses	46		
Produits constatés d'avance	0		
Compte de liaison passif	54		
Ecart de conversion passif	30		
Par échéances	19 399	4 789	



6. Notes sur le compte de résultat consolidé

6.1. Chiffre d'affaires

ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	30/06/2025	30/06/2024
Ventes de produits finis et intermédiaires		
Ventes de travaux		
Ventes d'études et prestations de services	6 351	6 023
Ventes de marchandises	1 376	4 822
Produits des activités annexes	170	87
Rabais, remises, ristournes accordés		
Total chiffres d'affaires	7 897	10 933

Les ventes de marchandises et biens consistent en la vente de cartes et stations développement, conçus par le Groupe.

6.2. Information sectorielle

a. Information sectorielle par secteurs d'activité

Au 30 juin 2025, le Groupe est structuré autour de deux principales activités :

- Hardware : inclut les cartes d'accélération et les solutions matérielles complètes de stockage ;
- Software : inclut la partie logicielle principalement, complétée par les activités de support et de services connexes ;
- Autres : produits divers dont frais de ports refacturés.



Le chiffre d'affaires net par secteur d'activité pour l'exercice clos le 30 juin 2025 est détaillé ci-après :

CHIFFRES D'AFFAIRES PAR SECTEURS D'ACTIVITES

	Hardware	Software	Autres	Tout secteur
Ventes de produits finis et intermédiaires				
Ventes de travaux				
Ventes d'études et prestations de services		842	5 143	6 351
Ventes de marchandises	1 376			1 376
Produits des activités annexes	2	13	156	170
Rabais, remises, ristournes accordés				
CHIFFRES D'AFFAIRES PAR SECTEURS D'ACTIVITES	1 743	855	5 299	7 897

b. Information sectorielle par secteurs géographiques

Le Groupe est présent dans 5 grandes zones géographiques. Le Groupe réalise l'essentiel de ses ventes aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

Le chiffre d'affaires net par secteur géographique pour l'exercice clos le 30 juin 2025 est détaillé ci-après :

CHIFFRES D'AFFAIRES PAR PAYS

	FRANCE	ESPAGNE	GRANDE BRETAGNE	AUTRES PAYS EN EUROPE	TOTAL EUROPE	ETATS UNIS	AUTRES PAYS HORS EUROPE	TOTAL HORS EUROPE	TOTAL
Ventes de produits finis et intermédiaires									
Ventes de travaux									
Ventes d'études et prestations de services	139	4 000	298	41	4 478	1 873		1 873	6 351
Ventes de marchandises	5		997	3	1 004	168	204	372	1 376
Produits des activités annexes	15		145		159	10		10	169
Rabais, remises, ristournes accordés									
	158	4 000	1 439	44	5 641	2 050	204	2 255	7 896
	2%	51%	18%	1%	71%	26%	3%	28%	100%

6.3. Autres produits d'exploitation

DETAILS DES PRODUITS D'EXPLOITATION

	30/06/2025	30/06/2024
Production immobilisée	4 829	7 317
Subventions d'exploitation	28	23
Subventions virées au résultat	1 685	1 390
Autres produits d'exploitation	50	33
Transferts de charges d'exploitation		247
Détail des produits d'exploitation	6 592	9 009



Production immobilisée

Pour le semestre 2025, la production immobilisée concerne intégralement le projet DOLOMITES pour 4 829 K€.

6.4. Autres achats et charges externes

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	30/06/2025	30/06/2024	Variation
Personnel extérieur à l'entreprise	23	110	-80%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	635	967	-34%
Publicité, publications, relations publiques	81	696	-88%
Transport de biens et transp. collectifs du pers.	1	88	-99%
Déplacement, missions & réceptions	97	712	-86%
Frais postaux & télécommunications	55	153	-64%
Services bancaires & assimilés	16	235	-93%
Autres services - Divers	34	230	-85%
Achats non stockés, matériel et fournitures	157	370	-58%
Sous traitance générale	104	303	-66%
Redevance CB	0	28	-100%
Locations	2 081	1 449	44%
Charges locatives et de copropriété	160	319	-50%
Entretiens et réparations	41	120	-66%
Primes d'assurance	78	127	-38%
Services extérieurs	32	1 230	-97%
Autres charges de gestion courante	92	93	-1%
Pertes de change sur créances et dettes commerciales			
Total autres achats et charges externes	3 687	7 230	-49%

6.5. Charges de personnel

CHARGES DE PERSONNEL

	30/06/2025	30/06/2024
Rémunération du personnel	6 806	9 830
Charges sociales	2 602	3 112
Remboursement de charges de personnel	-22	
Charges de personnel	9 386	12 942

Le poste « Rémunération du personnel » comprend la provision pour congés payés.



6.6. Résultat financier

RESULTAT FINANCIER

	30/06/2025	30/06/2024
Produits des participations	3	33
Gains de change financiers	329	7
Autres produits financiers	0	24
Reprises fin. provisions pour risques et charges	806	6
Intérêts et charges financières	-242	-156
Pertes de change financières	-584	-274
Dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts	-243	
Résultat financier	69	-361

6.7. Résultat exceptionnel

RESULTAT EXCEPTIONNEL

	30/06/2025	30/06/2024
Produits de cession exceptionnelle	15 139	
Autres produits exceptionnels	92	
Reprises except. prov. pour risques et charges	3 415	100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-1	-8
VNC de cession exceptionnelle	-13 266	
Autres charges exceptionnelles	-4 440	
Résultat exceptionnel	939	92

La comptabilisation de la cession de l'ensemble des actifs liés aux filiales britanniques ARCAPIX a engendré un résultat exceptionnel de 847 K€.

6.8. Impôts sur les bénéfices

Le poste comprend le crédit d'impôt recherche pour 2 696 K€ net de l'impôt sur les bénéfices dû par les entités du Groupe.



6.9. Résultat par action

RESULTAT PAR ACTION		
(en euros)	30/06/2025	30/06/2024
Résultat Net de l'Ensemble Consolidé	-2 115	-11 105
Nombre d'actions	12 026 309	8 703 463
Nombre moyen pondéré d'actions	11 135 256	8 577 169
Nombre de bons attribués non encore exercés	715 098	714 951
Résultat par action	-0,19	-1,29
Résultat dilué par action	-0,19	-1,29

Conformément à la méthode du « rachat d'actions », le résultat dilué par action s'obtient en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires. Cependant le résultat par action étant négatif, ces instruments sont finalement non dilutifs et ne sont pas pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action.

6.10. Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le Groupe.

L'ensemble de ces opérations a été recensé et leur incidence sur les comptes du Groupe est la suivante par nature et par partie liée :

- Prestations de services et contrats de management avec des membres du directoire ou du conseil de surveillance :

Parties liées : M. Gilles Delfassy, M. Henri Richard et Mme Terri Hall.

Modalités : la charge comptabilisée au titre du premier semestre 2025 s'élève à 39 K€.

- Accord de licence :

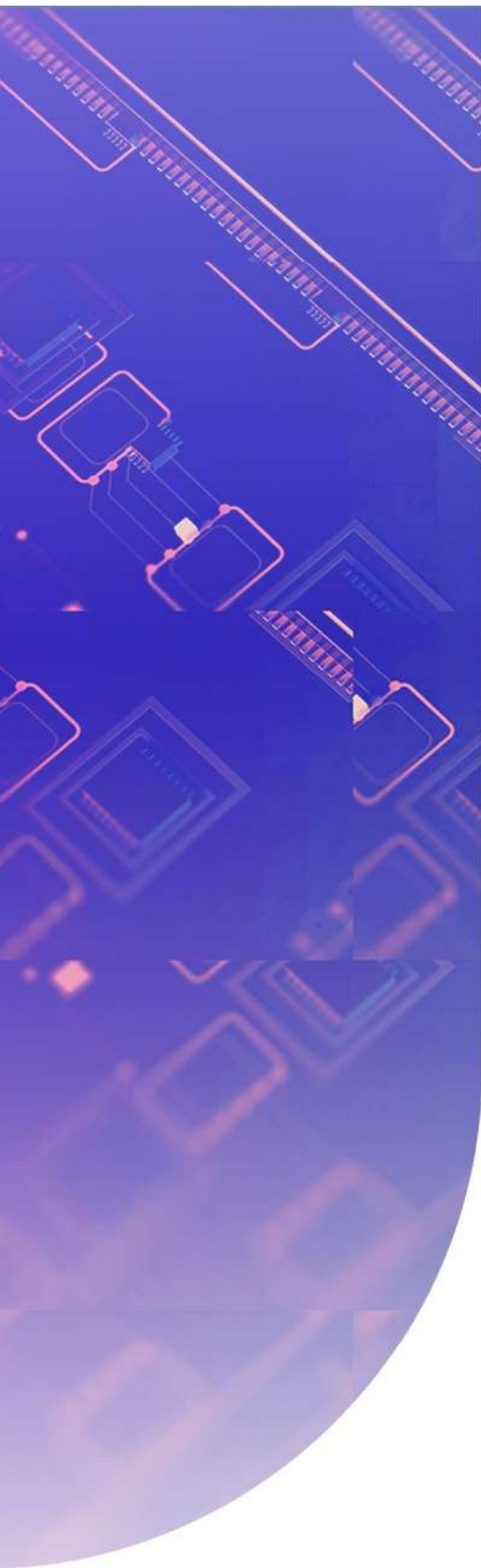
Partie liée : CEA – Commissariat à l'Energie Atomique

Modalités : la charge comptabilisée au titre du premier semestre 2025 s'élève à 50 K€ HT (100 K€ HT au titre de l'année 2024).



6.11. Effectif moyen

EFFECTIFS		
	30/06/2025	31/12/2024
Cadres et professions supérieures	147	151
Techniciens et agents de maîtrise	4	12
Employés		65
EFFECTIFS	151	228



KALRAY

THE POWER OF MORE

kalrayinc.com